



Commune de
Val-de-Ruz

MESURES D'AMÉLIORATION DE CIRCULATION DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE FONTAINES

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 550'000

Version : 1.0 - TH 634037

Auteur : Conseil communal

Date : 25.01.2023



Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Historique.....	4
3.	Genèse de l'étude actuelle de circulation.....	5
4.	Étude de circulation	6
	4.1. Concept de circulation par le bureau d'ingénieurs.....	6
	4.2. Mesures contraignantes et phases tests	7
5.	Mesures constructives retenues	7
	5.1. Secteurs 1-2 Carrefour Bellevue Sud / Rue du Nord	9
	5.2. Secteur 3 – carrefour Rue du Nord – Route Cantonale	10
	5.3. Secteur 4 – Rue de l'Industrie (tronçon nord) – TCS	11
	5.4. Secteur 5 – Rue de l'Industrie / Rue des Prélets / Rue du Collège	11
6.	Options proposées par le bureau d'ingénieurs, mais non retenues.....	13
7.	Travaux : nature et coût.....	13
	7.1. Réalisation des travaux.....	13
	7.1.1 Emprises	13
	7.1.2 Travaux de génie-civil	13
	7.1.3 Surveillance des travaux	13
	7.2. Récapitulatif des coûts.....	14
8.	Planification des travaux	14
9.	Conséquences financières.....	15
	9.1. Compte des investissements	15
	9.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune	15
10.	Impact sur le personnel communal	15
11.	Vote à la majorité simple du Conseil général	15
12.	Conclusion	16
13.	Projet d'arrêté.....	17
14.	Annexe : plan de circulation.....	18



Liste des figures

Figure 1 : Plan d'ensemble.....	8
Figure 2 : Secteurs 1 et 2 - périmètre concerné par les travaux de génie-civil.....	9
Figure 3 : Emprise sur le bien-fonds 2536.....	10
Figure 4 : Secteur 3 - périmètre concerné par les aménagements.....	10
Figure 5 : Secteur 4 - travaux génie-civil, élargissement de la route.....	11
Figure 6 : Emprise sur le terrain TCS.....	11
Figure 7 : Secteur 5 - travaux de génie-civil.....	12
Figure 8 : Emprise terrain chez Nivarox-FAR SA.....	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau descriptif des coûts.....	14
Tableau 2 : Charges d'exploitation nouvelles.....	15

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>DDP</i>	<i>Droit distinct et permanent</i>	<i>SDA</i>	<i>Surface d'assolement</i>
<i>LCo</i>	<i>Loi sur les communes, du 21 décembre 1964</i>	<i>SPCH</i>	<i>Service des ponts et chaussées</i>
<i>OAT</i>	<i>Ordonnance sur l'aménagement du territoire, du 28 juin 2000</i>	<i>TCS</i>	<i>Touring club suisse</i>
<i>RF</i>	<i>Registre foncier</i>		



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Faisant suite au refus en votation du 30 novembre 2014 concernant le contournement du village de Fontaines, le Conseil communal s'est attaché à trouver une solution alternative permettant de sécuriser les circulations dans la partie nord de la localité, non seulement pour les habitants, mais également pour les entreprises se trouvant sur place. Le présent rapport développe les solutions envisagées. Elles portent sur plusieurs éléments de réaménagement :

- l'entrée de la zone industrielle nord de Fontaines, soit la partie basse du Chemin de Bellevue jusqu'au carrefour avec la Rue du Nord ;
- l'accès est de la Rue du Nord ;
- le carrefour Rue du Collège, Rue du Nord et Rue de l'Industrie ;
- la Rue de l'Industrie (tronçon nord).

La phase test de 2021 a permis de conclure que des mesures contraignantes n'étaient pas, seules, appropriées. Des mesures constructives permettent non seulement d'apporter la sécurité voulue, mais aussi de rénover une infrastructure routière qui en a besoin. Aujourd'hui, revenir sur le vote de 2014 n'est pas une option, le Canton ayant été clair à ce sujet.

2. Historique

En matière de circulation routière, le rapport de 1998, selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), relatif au plan d'aménagement local, décrit la situation du village de Fontaines de la manière suivante :

« Un projet important de contournement du village de Fontaines par la route cantonale est envisagé. Il consiste en l'amélioration de la route Boudevilliers-Fontaines-Cernier, par la route du tracé entre Boudevilliers et Fontaines et par l'évitement de Fontaines. La réalisation de cet évitement dépend des modifications du trafic provoqué par la construction du tunnel et l'amélioration de la route J20, mais elle est en conflit avec l'agriculture (SDA de première catégorie). L'opportunité de ce projet paraît évidente à la Commune, car il permettrait de libérer le centre de Fontaines de l'important trafic de transit et d'améliorer sensiblement l'accès à la zone industrielle. Pour ces raisons, la Commune tient à la réalisation de ce projet. »

La volonté de créer une route de contournement du village ne date pas d'hier ; en effet, il existait déjà en 1968 un plan d'alignement prévoyant son emprise depuis l'entrée sud-ouest du village (Boudevilliers) jusqu'à la sortie Nord (Cernier). Dans le cadre de la révision de ce plan d'alignement communal, quelques modifications du tracé ont été apportées en fonction du projet du service des ponts et chaussées (SPCH) de 1989 et des remaniements



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

parcellaires dans la partie ouest du village¹. Cette perspective de route de contournement a conduit au développement des quartiers résidentiels se trouvant au sud de la zone industrielle.

Dès 2013, le Conseil communal de Val-de-Ruz s'est saisi de la problématique des circulations à destination et en provenance de la zone industrielle de Fontaines, transitant par les quartiers résidentiels du village. En partenariat avec le SPCH, il a développé un projet permettant de créer une route d'accès à la zone industrielle depuis l'est ainsi qu'une retenue protégeant le village des ruissellements. Une demande de crédit d'un montant de CHF 3'550'000 a été soumise au Conseil général ; acceptée par 32 voix et 4 abstentions, elle a fait l'objet d'un référendum, qui a abouti à une votation populaire le 30 novembre 2014. Par 59% des votes valables, la population refusait alors la demande de crédit liée à la réalisation de cet ouvrage.

3. Genèse de l'étude actuelle de circulation

Entre 2015 et 2016, le Conseil communal a multiplié les contacts avec le SPCH, avec pour objectif d'élaborer une stratégie efficace et avantageuse financièrement en matière de circulation dans la partie nord du village de Fontaines. Il a été convenu qu'un mandat devait être attribué à un bureau d'ingénieurs spécialisés dans le trafic routier pour permettre d'aller plus en avant dans l'élaboration d'un concept tangible.

Un appel d'offres a permis d'attribuer, en date du 14 décembre 2017, le mandat d'étude au bureau d'ingénieurs en mobilité Team+.

Profitant de la dynamique instaurée avec les acteurs de la zone économique de Fontaines dans le cadre du projet d'écologie industrielle², ces derniers ont été réunis à trois reprises par la Commune au sujet de la thématique des circulations dans le secteur :

- le 30 janvier 2018, ceci dans le but de présenter la démarche de la Commune ;
- le 6 mars 2018, afin de mettre les acteurs en contact avec le bureau Team+ pour permettre de dresser un diagnostic de la situation ;
- le 8 janvier 2019, afin de présenter les résultats de l'étude de Team+ et obtenir une approbation de principe de la part des acteurs.

Dans le courant de l'année 2018, Team+ s'est approché de la quasi-totalité des entreprises sises dans la zone industrielle de Fontaines afin de connaître leur fonctionnement en matière de déplacements et de circulation. Les informations recueillies ont permis au bureau d'ingénieurs d'élaborer un concept de circulation, lequel a reçu un bon accueil des entreprises concernées, quand bien même il a été relevé par ces dernières que la solution la plus adaptée à la situation aurait été la construction de la route d'accès à la zone industrielle.

¹ Source : Commune de Fontaines, Plan d'alignement, Rapport justificatif ; ATESA-GTU, décembre 1997

² En partenariat avec l'association Ecoparc et SOFIES, et avec la collaboration des acteurs du site industriel de Fontaines, la Commune a mené une démarche visant à identifier les opportunités de synergies interentreprises au sein de la zone afin de consolider le tissu économique existant tout en ayant un impact favorable sur l'environnement et en renforçant l'attractivité de ladite zone. Pour plus d'information :

<https://www.val-de-ruz.ch/fr/administration/services-communaux/developpement-economique-et-territorial/ecologie-industrielle-et-territoriale/>



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

Consulté à cet effet, l'ingénieur trafic et circulation du SPCH a donné un préavis favorable de principe à l'étude en date du 11 juin 2019, en engageant la Commune à poursuivre ses réflexions. La catastrophe naturelle survenue le 21 juin 2019 et impactant les villages du Pâquier, de Villiers et de Dombresson a stoppé pour un temps la poursuite du dossier. Interrogé à nouveau à ce sujet, l'ingénieur trafic et circulation du SPCH précise, en date du 20 avril 2020, qu'il est nécessaire de connaître (estimer) les effets sur le bruit routier du nouveau plan de circulation prévu et qu'il y a lieu d'établir, préalablement à la réalisation des mesures, un plan de charge de trafic futur et de réaliser une analyse par rapport au bruit routier.

Étant donné que la conclusion générale du rapport a été de ne pas modifier le régime de circulation (exceptée l'obligation pour les camions d'utiliser le Chemin de Bellevue, ce qu'ils faisaient déjà majoritairement), mais d'adapter les gabarits de la voirie à la circulation, les flux de trafic ne vont donc que très peu changer et les impacts sur le bruit seront insignifiants, raisons pour lesquelles il a été décidé que cette étude de bruit n'était plus nécessaire.

C'est en mars 2021 qu'a eu lieu la mise en place durant une année de la phase test, avec la modification du sens de circulation pour les camions.

4. Étude de circulation

Le mandat donné se résume de la sorte : proposer un réseau, sur la base de l'existant, permettant d'écouler le trafic actuel et limitant, au maximum, les nuisances pour les quartiers d'habitations à proximité et sécuriser l'ensemble des problèmes relevés dans le diagnostic « sécurité ». Au surplus, un volet de l'étude est consacré aux mesures de sécurisation de l'accès au collège de Fontaines.

4.1. Concept de circulation par le bureau d'ingénieurs

Le rapport a mis en exergue les points suivants :

« Les Rues des Prélets et du Nord sont des axes bordés d'habitations et elles ne possèdent pas le dimensionnement nécessaire pour être des routes collectrices. Il est donc préconisé de les déclasser comme des routes de desserte afin d'être plus cohérent avec leur tissu bâti.

Pour cela, l'objectif est de confirmer le rôle de route collectrice d'accès à la zone industrielle du Chemin de Bellevue. Toutefois, afin d'éviter d'augmenter de manière trop importante le trafic, d'une part sur cette route, mais aussi d'autre part sur la route cantonale traversant le village, il est préconisé de permettre le transit des employés sur les Rues des Prélets et du Nord uniquement dans un sens.

Sur ces dernières, il est conseillé de laisser aux habitants du quartier la circulation dans les deux sens. Ainsi, seules les deux extrémités de ces routes sont mises en sens unique. À noter que la suppression du sens sortant est plus adaptée puisqu'elle permet de résoudre les problèmes de visibilité et de giration sur le carrefour avec le Chemin de Bellevue.

Par contre, pour les camions, l'accès se fera uniquement par le Chemin de Bellevue. Au sein de zone, un fonctionnement en boucle est prévu afin de tenir compte des girations.



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

Pour assurer le fonctionnement du nouveau concept, il est nécessaire de revoir l'aménagement des trois principaux carrefours de la zone afin d'assurer les girations, les cheminements des piétons et les visibilitées. »

Un schéma de principe a été élaboré et il est annexé au présent rapport.

4.2. Mesures contraignantes et phases tests

À l'issue de la phase test qui a eu lieu de mars 2021 à fin mars 2022, les mesures contraignantes ont été abandonnées à la suite de l'intervention de personnes résidant dans le quartier est ; seule l'interdiction des camions en zone d'habitation a été maintenue.

Il convient de relever que certains citoyens sont intervenus tout au long de ladite phase test afin de faire part de leurs différentes appréciations ou pour relever des points critiques. En novembre 2021, un groupe citoyen du quartier nord a également fait part de ses réclamations et *desiderata*.

En parallèle à ces demandes, une séance avec les entreprises des quartiers concernés a été organisée en décembre 2021 sur la base de laquelle il a été décidé de se laisser du temps pour la mise en place des mesures. La principale insatisfaction retenue concerne la circulation autour du restaurant ; le trafic sortant est considéré excessif par les responsables de l'établissement et le croisement avec une partie des gros véhicules entrants est perçu comme délicat.

5. Mesures constructives retenues

Afin de mieux comprendre les mesures et les emprises nécessaires à la réalisation du projet, les différents travaux et le coût relatif à chaque mesure constructive ont été étudiés et définis en cinq secteurs.

Ces mesures visent à améliorer et sécuriser les secteurs de manière pragmatique et efficiente.



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

Secteurs	1-2	Carrefour Bellevue Sud / Rue du Nord
Secteur	3	Carrefour Rue du Nord / Route cantonale
Secteur	4	Rue de l'Industrie Nord
Secteur	5	Carrefour Rue de l'Industrie – Rue des Prélets – Rue du Collège



Figure 1 : Plan d'ensemble



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

5.1. Secteurs 1-2 Carrefour Bellevue Sud / Rue du Nord

Afin d'accompagner le transit des poids lourds par ce secteur, des travaux d'élargissement et de sécurisation pour les piétons doivent être réalisés.

Les principales mesures sont :

- sécurisation du cheminement piétonnier par la création d'un trottoir au sud du Chemin de Bellevue ;
- adaptation du trottoir dans le carrefour Chemin de Bellevue/Rue du Nord afin de permettre aux piétons de traverser ledit carrefour en toute sécurité.

Pour ce faire, quelques 12,6 m² de terrain seront achetés à l'entreprise Athis Uher. L'accord de principe a été obtenu.



Figure 2 : Secteurs 1 et 2 - périmètre concerné par les travaux de génie-civil

La délimitation se fera par la pose de bordures et de pavés. Le revêtement et le marquage seront entièrement refaits.



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

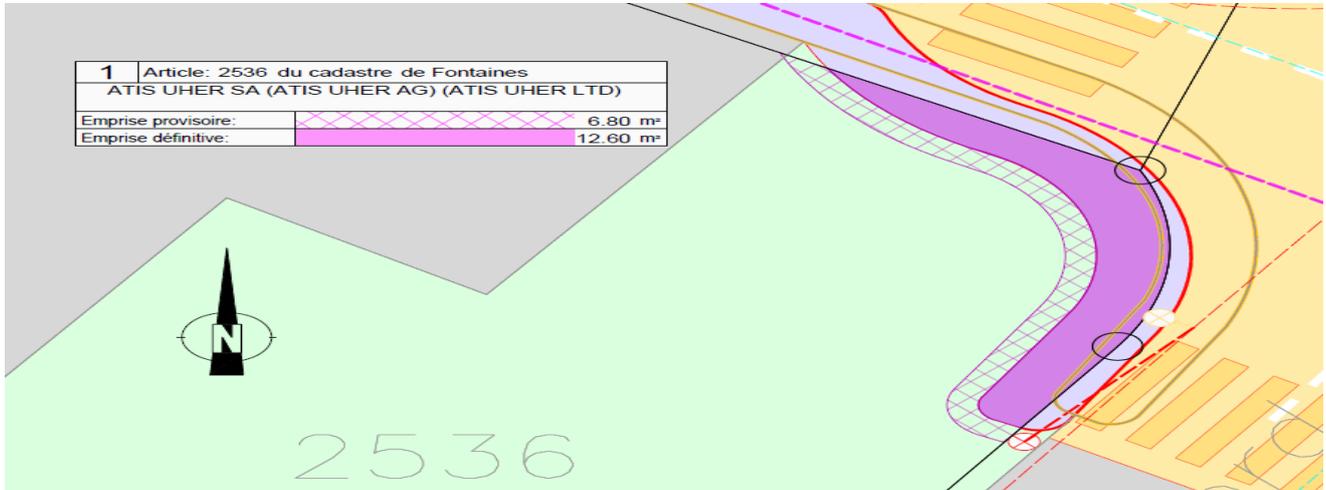


Figure 3 : Emprise sur le bien-fonds 2536

5.2. Secteur 3 – carrefour Rue du Nord – Route Cantonale

Le trafic entrant dans le village de Fontaines par la Rue du Nord doit être ralenti afin de garantir le respect de la vitesse maximale en zone 30 km/h et permettre un croisement optimal des véhicules.

Le décrochement en début de rue sera réaménagé avec l'élargissement de l'îlot ainsi que le rehaussement du trottoir. Cette nouvelle configuration obligera les véhicules, mais également les vélos arrivant depuis Cernier, à ralentir et à ne plus empiéter sur le trottoir. Une attention particulière sera portée aux eaux de ruissellement qui seront récupérées avant leur arrivée sur la Rue du Nord et dirigées vers un dépotoir.

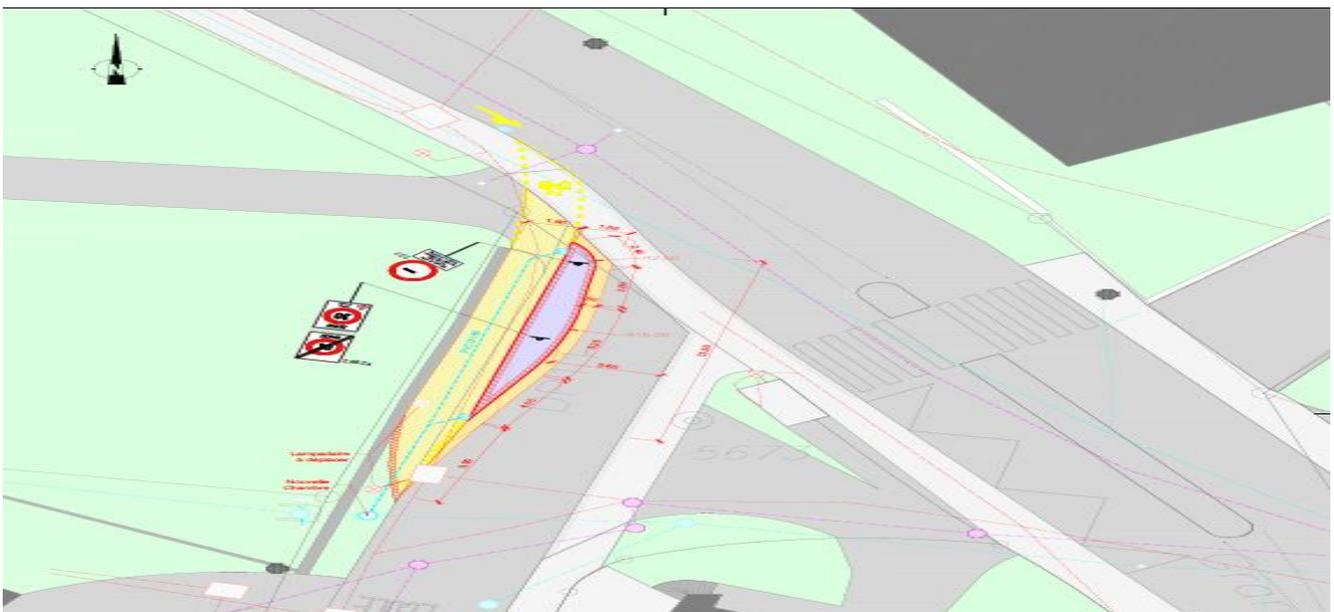


Figure 4 : Secteur 3 - périmètre concerné par les aménagements



5.3. Secteur 4 – Rue de l'Industrie (tronçon nord) – TCS

La Rue de l'Industrie (tronçon nord) est relativement étroite et bordée de sorties/garages et places de parc. Afin de permettre à une voiture et un camion de croiser en toute sécurité sans empiéter sur les biens-fonds privés, la chaussée sera élargie à 5,20 m sur une longueur limitée.

L'emprise totale après travaux sera de 66 m² et sera formalisé via un achat de terrain (accord de principe obtenu). Une délimitation entre la nouvelle chaussée et la piste du Touring Club Suisse (TCS) sera posée, soit sous la forme d'une haie, soit par une barrière.

En décembre 2022, pour des raisons sanitaires il a été décidé d'abattre les 4 frênes en bordure de parcelle du Touring Club Suisse (TCS). Une compensation sera faite par le propriétaire avec des essences adaptées aux conditions climatiques actuelles.

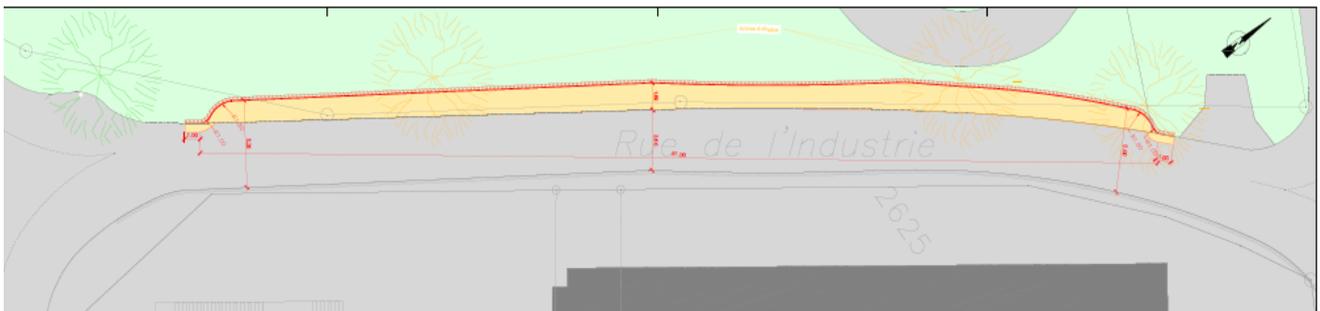


Figure 5 : Secteur 4 - travaux géo-civil, élargissement de la route

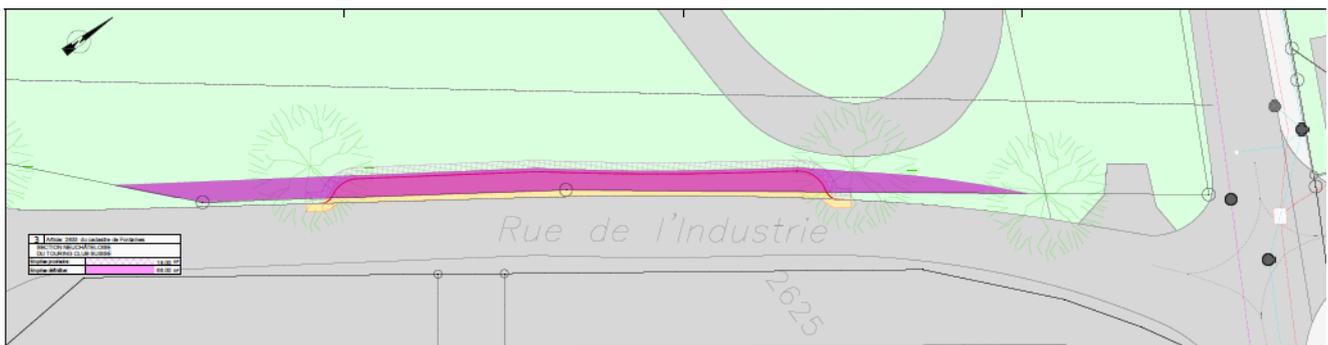


Figure 6 : Emprise sur le terrain TCS

5.4. Secteur 5 – Rue de l'Industrie / Rue des Prélets / Rue du Collège

Ce carrefour critique a déjà connu quelques aménagements sécuritaires, notamment en 2022, par la pose d'une borne permettant d'arrêter un camion non maîtrisé. Afin de mieux délimiter l'entrée de la Rue du Collège, il est prévu de créer un trottoir traversant et d'adapter les trottoirs des Rues de l'Industrie/Prélets par des mesures visuelles surfaciques. La rue du Collège pourra ainsi devenir une zone de rencontres limitée à 20 km/h et les enfants pourront se déplacer sur des zones bien délimitées.



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

Cependant l'élargissement de 6 m², permettant la création du trottoir côté Rue des Prélets, fera l'objet d'une servitude ou d'un droit distinct et permanent (DDP) avec Nivarox-FAR SA (accord de principe obtenu).



Figure 7 : Secteur 5 - travaux de génie-civil

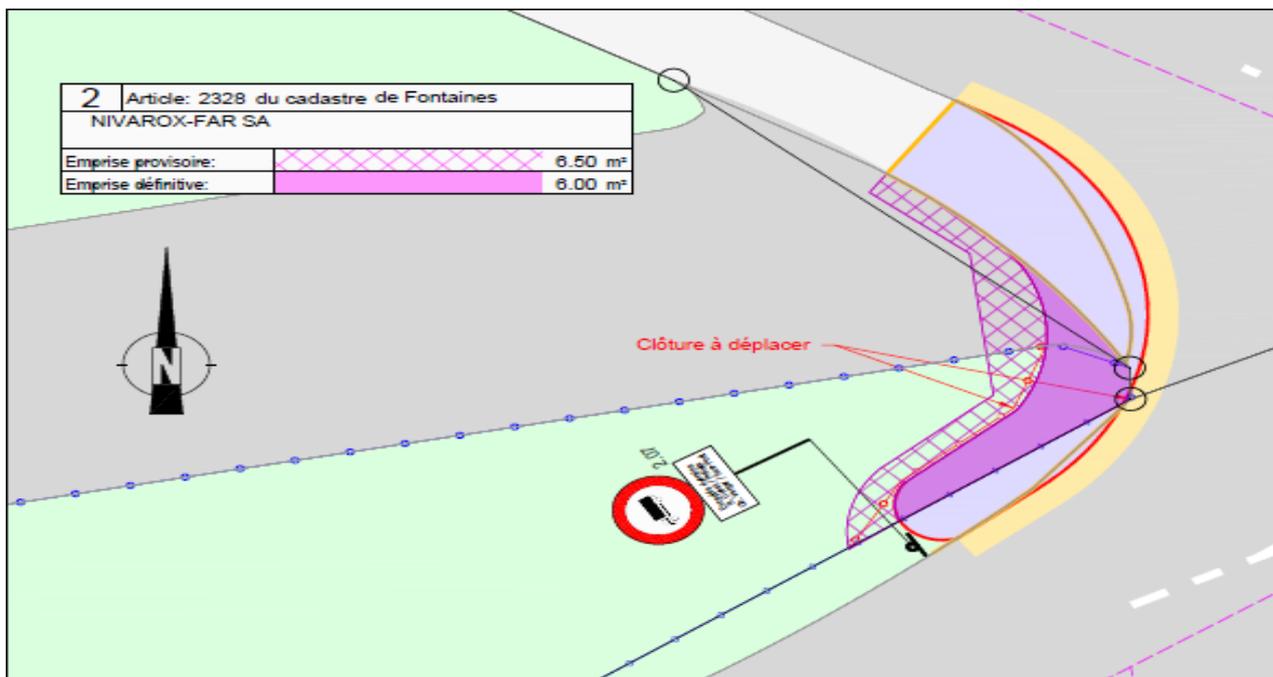


Figure 8 : Emprise terrain chez Nivarox-FAR SA



6. Options proposées par le bureau d'ingénieurs, mais non retenues

Dans sa première étude, le bureau d'ingénieurs a proposé deux options constructives qui n'ont pas été prises en compte dans ce projet :

1. le rehaussement du carrefour Chemin de Bellevue/Rue du Nord ;
2. l'élargissement de la Rue du Nord (vers l'usine Atis Uher SA).

La première a été abandonnée à cause du bruit que peut engendrer une telle infrastructure. En effet, tôt le matin, un certain nombre de petits camions-remorques entrent et sortent du quartier. D'autre part, le trafic agricole, courant sur ce lieu, nécessite un accès simplifié et évitant les nuisances de bruit pour les habitants.

Pour la seconde option, il aurait fallu acheter une bande très conséquente de terrain, supprimer les places de parc longitudinales actuelles et reprendre une partie des infrastructures souterraines pour la création d'un second trottoir.

7. Travaux : nature et coût

7.1. Réalisation des travaux

7.1.1 Emprises

Les emprises nécessaires à la réalisation des mesures sur les cinq secteurs sont de 84,60 m². Les accords de principe pour l'acquisition de terrain ont été validés par courrier.

Les frais d'inscription au registre foncier et des actes précités sont à la charge de la Commune.

7.1.2 Travaux de génie-civil

Les principaux travaux consistent à déconstruire et aménager les espaces existants par des mesures surfaciques. Selon la norme, les passages piétons seront équipés de candélabres.

Seule la Rue de Bellevue subira ponctuellement le remplacement de canalisations (eaux usées), ce qui donnera l'occasion à d'autres prestataires d'installer, de rénover des services (adduction d'eau, fibre, etc.), si nécessaire, ces travaux étant à leur charge.

La circulation sera assurée durant toute la durée des travaux, ces derniers devant débuter aux vacances d'été 2023, pour une durée d'environ trois mois, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

7.1.3 Surveillance des travaux

Le suivi des travaux sera confié à un bureau d'ingénieurs. Son coût est inclus dans la rubrique « honoraires ingénieur civil ».



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

7.2. Récapitulatif des coûts

Initialement, la première approche, plus simple, était estimée à CHF 218'000. Au vu de l'état notamment du Chemin de Bellevue, ce montant a été revu après analyse avec le bureau mandaté. Les coûts pour la mise en place de mesures d'amélioration sont détaillés ci-après par secteur, les éventuels marquages ainsi que la pose finale de la signalisation étant compris dans ce tableau ci-après.

Les prix ont été estimés avec une précision de $\pm 20\%$.

	TTC
Secteurs 1-2	
Carrefour Bellevue Sud / Rue du Nord	320'200
Secteur 3	
Carrefour Rue du Nord / Route cantonale	44'200
Secteur 4	
Rue de l'Industrie Nord	61'900
Secteur 5	
Carrefour Rue de l'Industrie – Rue des Prélets – Rue du Collège	73'500
Honoraires ingénieur civil	30'300
Achat de terrains, frais d'actes, création servitude, DDP et inscription RF	13'500
Arrondi	6'400
Total	550'000

Tableau 1 : Tableau descriptif des coûts

8. Planification des travaux

En fonction de l'acceptation du crédit par le Conseil général et du délai référendaire, les travaux seront planifiés comme suit :

Février 2023	présentation du rapport au Conseil général pour acceptation
Si acceptation	pendant le délai référendaire, envoi des soumissions aux entreprises
Avril 2023	adjudication des travaux par le Conseil communal
Juin 2023	début des travaux
Septembre 2023	fin des travaux y compris le marquage et la pose de la signalisation



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

9. Conséquences financières

9.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 550'000 toutes taxes comprises. Il sera comptabilisé sous le chapitre 1000798002 du compte des investissements.

La réserve de la taxe d'équipement étant épuisée, un prélèvement n'est plus possible. La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2023, s'élève ainsi à CHF 550'000.

9.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 18'900, ceci dès fin 2023.

Dépense brut		CHF	550'000
Dépense nette		CHF	550'000
Investissement net		CHF	550'000
Amortissement au taux moyen	2.00%	CHF	11'000
Intérêts de la dette selon estimation	1.44%	CHF	7'900
Charge totale annuelle au compte d'exploitation			18'900
Point(s) d'impôt de la charge totale annuelle du compte d'exploitation			0.0367

Tableau 2 : Charges d'exploitation nouvelles

10. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par le bureau d'ingénieurs. Par conséquent, hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

11. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande de crédit d'engagement, prévue au budget 2023, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

12. Conclusion

L'agrandissement du village de Fontaines et la circulation en augmentation qui en a résulté ont toujours nécessité une attention particulière. Le présent rapport apporte des solutions permettant de sécuriser l'accès à la zone industrielle, de sécuriser les parcours piétonniers et d'améliorer son fonctionnement, notamment en permettant un croisement un peu plus facile des véhicules (voitures-camions).

Ces mesures sont attendues de longue date, autant par les habitants que par les entreprises sises à l'entrée du secteur nord et dans la zone industrielle. Le point noir est l'accès à cette dernière par le Chemin de Bellevue. Une partie de cette rue sera totalement rénovée sans devoir toucher aux murs qui la bordent. La sécurisation de l'accès au parking de l'école est aussi essentielle en marquant désormais clairement la limite par un trottoir traversant.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 25 janvier 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
J.-C. Brechbühler P. Godat



Mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines
Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000

13. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 550'000 pour des mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 25 janvier 2023 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit accordé

Article premier :

Un crédit d'engagement de CHF 550'000 est accordé au Conseil communal pour des mesures d'amélioration de circulation dans la zone industrielle de Fontaines.

Comptabilisation

Art. 2 :

Cette dépense sera portée au compte des investissements 1000798002 et sera amortie aux taux de 2%.

Exécution

Art. 3 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 20 février 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président
D. Moratel

La secrétaire
E. Grisafi
Favre



14. Annexe : plan de circulation

